

AZADHO

B. P. 16737
KINSHASA 1
Zaire

Association de Défense des Droits de l'Homme
Association for the Defense of Human Rights

ZAIRE : SITUATION PREOCCUPANTE DES DROITS DE L'HOMME PENDANT LA GUERRE

L'état de guerre au Zaïre sert de prétexte aux belligérants qui en profitent pour commettre des violations massives des droits de l'homme,

L'AZADHO est extrêmement préoccupée par l'administration de la justice dans les provinces zaïroises du Nord-Kivu et Sud-Kivu qui, depuis novembre 1996, sont sous le contrôle des groupes rebelles de l'AFDL ("Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo/Zaïre").

D'après un rapport de la section locale de l'AZADHO à Goma (Nord-Kivu), les nouvelles autorités de l'AFDL ont substitué aux juridictions ordinaires, des tribunaux "populaires" spéciaux dont ils ont eux-mêmes nommé les juges. Le rapport signale que ces juges ne sont pas juristes et qu'ils ne remplissent en tout cas pas les conditions minima pour exercer ces fonctions. Les avocats ne sont pas autorisés à comparaître devant ces tribunaux pour y défendre les personnes accusés de crimes divers. Le droit d'appel, de même que les autres droits de la défense élémentaires n'y sont pas garantis. L'AZADHO/Nord-Kivu a vivement protesté auprès des autorités rebelles, mais il semble qu'aucune suite n'a suivi sa protestation.

Plus préoccupantes sont les informations d'après lesquelles les sentences rendues par ces tribunaux populaires seraient exécutées par les soldats membres des forces armées rebelles. Il est ainsi signalé plusieurs cas de disparitions forcées, d'exécutions sommaires, de bastonnade sur les personnes reconnues coupables. L'ancien bureau du SARM (Service d'Action et de Renseignements Militaires) à Goma, lieu de torture sous le gouvernement du Zaïre, continuerait à servir aux mêmes fins sous l'occupation rebelle. L'emprisonnement n'est pas reconnu parmi les peines appliquées par les autorités rebelles, une de ces autorités ayant publiquement déclaré que l'AFDL ne connaît qu'une prison pour les malfaiteurs : la terre. L'exercice de leurs activités par les défenseurs des droits de l'homme est l'objet de plusieurs restrictions.

Ces abus sont accompagnés d'autres formes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ainsi, d'après le rapport d'une organisation locale des droits de l'homme, fin décembre 1996, le nombre d'enfants de moins de 15 ans enrôlés de force dans l'armée rebelle aurait atteint quelque 1680 dans la seule région du Nord-Kivu.

D'autre part, aucun des deux belligérants - gouvernement zaïrois et AFDL - ne semble préoccupé par des garanties d'accès aux personnes déplacées pour les organisations caritatives, y compris le CICR qui a été forcé de se retirer début janvier de la zone de Shabunda suite à un accroissement de l'insécurité causée par les militaires zaïrois et les ex-FAR,

La situation dans le reste du territoire sous contrôle du gouvernement zaïrois n'est pas meilleure. Sous prétexte de rechercher les collaborateurs et sympathisants de l'AFDL, les FAZ (Forces Armées Zaïroises) et les services de sécurité exercent une répression sanglante sur la population civile. Dans la province du Shaba (Katanga), il est signalé que des familles entières ont été déplacées et forcées de s'établir dans certains endroits pour servir de bouclier humain dans l'éventualité d'une attaque des rebelles. Ce mouvement a été signalé dans les localités de Kapanga, Sandoa et Dilolo, district du Lualaba. Les informations signalent que des dizaines d'autres personnes, anciens "gendarmes katangais", auraient été emmenées de force vers Kisangani ou ils seront obligés de combattre dans l'armée zaïroise.

Le village d'Ankoro, district du Tanganyika, dont serait originaire Laurent-Desiré Kabila, porte-parole de l'AFDL, aurait été vidé de ses habitants, forcés de fuir en brousse suite aux exactions des FAZ. Même situation pour le village de Kilelabalanda, district du Haut-Katanga. Le 8/1/1997 à Kipushi (Shaba), 4 militaires, dont l'Adjudant Lombombo, auraient procédé à l'arrestation à son domicile du nommé Ilunga Masumba, employé à la Gecamines, sous l'accusation de "détention d'armes de guerre". Les dirigeants locaux du parti UFERI qui donnent l'information ne précisent pas la situation actuelle de la victime.

Le même parti se déclare sans nouvelles de 4 de ses militants - John Numbi, Mwepu Mukanda, Richard Ilunga et Paul Mumba-, arrêtés les 8 et 15 novembre 1996 à Lubumbashi par les Renseignements militaires (le "SARM") sous l'accusation d'intelligence avec les forces rebelles et qui seraient détenus à Kinshasa en un lieu inconnu.

A Kinshasa, pendant ce temps, le gouvernement profite de l'état de guerre pour durcir son attitude vis-à-vis des libertés publiques et commettre de nombreuses atteintes aux droits de l'homme.

Un éditeur de journal, Ladi Luya Michel, serait détenu depuis le 4 janvier 1997 par les services de la Cour de Sûreté de l'Etat, Le quotidien "Le Palmarès", dont il est le propriétaire, avait reproduit dans son édition du 3 janvier des articles parus dans des journaux belges et français sur la maladie du président Mobutu. Le gouvernement et les autorités judiciaires zaïrois qualifient cet exercice de la liberté de presse d'"atteinte à la sûreté de l'Etat".

On apprend d'autre part que de nombreuses personnalités, dont les présidents de l'ANEZA Bemba Saolona et de l'UNTZA Katalay, celui de l'AZADHO Ngefa Atondoko et les dirigeants politiques Tshisekedi, Kibassa, Mungul, ont été interpellés sur ordre du gouvernement pour avoir émis des critiques au sujet des nouveaux billets de banque.

L'AZADHO invite le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Zaïre, les institutions, mécanismes et organes pertinents des Nations Unies et de l'OUA, ainsi que les organisations non gouvernementales, qui suivent avec attention l'évolution très préoccupante des droits de l'homme au Zaïre, d'accroître leur attention durant cette période et de l'étendre aux abus massifs qui se commettent dans la zone sous occupation rebelle.

Elle souhaite spécialement attirer sur toutes ces questions l'attention particulière des Rapporteurs spéciaux et Groupes de travail sur les exécutions extrajudiciaires, les disparitions involontaires, les détentions arbitraires, la torture, l'usage des mercenaires, l'indépendance du judiciaire, et les états d'urgence.

Pour toute information:

1/ AZADHO; Kinshasa, Zaïre Tel (243 12) 21 174
Fax (2411) 12) 21 653

2/ Pascal Kambale; International Human Rights Law Group (Washington, DC)
Tél (202) 232 8500
Fax (202) 232 6731
E-Mail: lawgroup@igc.apc.org